

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 829**

**36 – INDRE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂTEAURoux**

**Créations d'établissements**

989 965 231 RCS Châteauroux.

**GROUPEMENT FONCIER RURAL DE "LA COLOMBE".**

*Forme* : Groupement foncier rural.

*Administration* : Gérant, Associé indéfiniment et solidairement responsable : GUEGAN Emmanuel, Laurent ; Associé indéfiniment et solidairement responsable : GUEGAN Paul, Alexandre, Benjamin ; Associé indéfiniment et solidairement responsable : GUEGAN Marie, Justine, Amélie ; Associé indéfiniment et solidairement responsable : TRIBODET Sophie, Sandrine, Carole.

*Capital* : 280000.00 EUR.

*Adresse* : 9, Chemin Rural Dit du Clos de La Colombe, 36000 Châteauroux.

*Origine du fonds* : Création.

*Etablissement* : siège et établissement principal.

*Activité* : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. conformément aux dispositions de l'article L 322-16 du code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 et 793 bis du code général des impôts, ce groupement foncier rural s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens à destination agricole constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime. la constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au "régime forestier", mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrita un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boisier, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boisier dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bail. et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers ruraux..

*Adresse* : 9, Chemin Rural Dit du Clos de La Colombe, 36000 Châteauroux.

*A dater du* : 28 août 2025.

*Date de commencement d'activité* : 30 juillet 2025.